AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1573
FR0004163111-FS0818

18 septembre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENFIT

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 17 septembre 2026, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1] (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 septembre 2026, le seuil de 5% du capital de la société GENFIT et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 2 626 474 actions GENFIT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 4,67% des droits de vote de cette société[3].

   Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions GENFIT détenues à titre de collatéral.

2. Par courrier reçu le 18 septembre 2026, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1], agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 septembre 2026, le seuil de 5% du capital de la société GENFIT et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 890 115 actions GENFIT[4] représentant autant de droits de vote, soit 3,77% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société[3].

   Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions GENFIT détenues à titre de collatéral.

_____

[1] DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.
[2] Dont 2 626 474 actions GENFIT détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 50 099 619 actions représentant 56 289 185 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général
[4] Dont 1 890 115 actions GENFIT détenues à titre de collatéral.